

[Le Conseil des Aînés](#)

Le Conseil des aînés : un Conseil riche d'expérience et de sagesse !

Depuis le 9 octobre 2021, Chambly est dotée d'un Conseil des aînés. Après le [Conseil Communal des Enfants](#) et l'[Assemblée des Jeunes Citoyens](#), le Conseil des aînés constitue **la troisième instance de démocratie participative** qui naît à Chambly !

Une nouvelle étape, impulsée par Doriane Frayer, maire-adjointe aux solidarités et aux familles.
« *Dans le cadre de notre politique en faveur du bien vieillir et afin de renforcer les instances d'échanges et de propositions, le [Centre Communal d'Action Sociale](#) de Chambly a souhaité cette nouvelle instance afin de permettre à ses membres de débattre, d'échanger et d'être à l'initiative dans les domaines touchant les aînés de Chambly.* » détaille l'élue, épaulée dans ce domaine par Danièle Blas et Philippe Munos, conseillers municipaux.

Le conseil est composé de 15 citoyens. Ses membres sont élus pour 3 ans, dans la limite du mandat municipal. Ils se réunissent en assemblée plénière, accompagnés de 10 membres issus du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale ou du Conseil Municipal. Ensemble, à travers plusieurs commissions constituées, ils travaillent à améliorer des projets en donnant leur avis ou être à l'initiative de nouvelles idées. Le Conseil des aînés se penche ainsi sur les thématiques du quotidien chères à chacun : environnement et cadre de vie, culture et festivités, santé et bien-être, citoyenneté et actions intergénérationnelles. L'enjeu est simple : toujours mieux vivre à Chambly, et à tout âge !





rgba(255,255,255,1)